

**«Vaut mieux prévenir que guérir.»  
(Vieux proverbe français)**

**«Le chemin de l'enfer est souvent  
pavé de bonnes intentions.»**

**LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE  
SELON UNE APPROCHE À LA FOIS HUMANISTE ET PROGRESSISTE :  
ASSISE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS**

**Position**

**de**

**l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)**

**Rédaction**

**M. François Bérard, M. sc. Crim. et DESS Adm. soc.  
Responsable  
Comité politique de l'ASRSQ**

**Montréal  
25 OCTOBRE 2016**

## RÉSUMÉ

La question de la prévention de la délinquance englobe en quelque sorte la mission des membres de l'ASRSQ. Le présent document a pour objectif de clarifier la position de notre association à son sujet.

Dans la première partie de ce document, l'ASRSQ revient sur les contours de celle-ci. Elle définit tout d'abord la prévention en reprenant à son compte cette définition du Petit Robert : «Aller au-devant de quelque chose pour faire obstacle; empêcher par ses précautions une chose fâcheuse ou considérée comme telle d'arriver, de nuire». Ensuite, elle positionne celle-ci comme étant un concept à aborder de façon large afin d'en accroître l'efficacité. Elle souligne également que la prévention constitue à la fois une facette de l'action sociopolitique en matière de délinquance et une perspective d'action riche en possibilités d'actions. Elle fait aussi ressortir que la prévention de la délinquance doit être balisée car elle comporte d'importants risques de dérapage. D'où l'importance qu'elle attache à la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste. Elle note enfin que cette dernière rejoint un enjeu social fondamental : celui de la qualité de vie pour tous.

Ensuite, l'ASRSQ précise la portée de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste. Elle met alors l'accent sur son utilité en faisant notamment ressortir sa lecture plus globale et plus substantielle du phénomène de la délinquance que ses consœurs techno-bureaucratique ou répressive. L'ASRSQ fait aussi état de ses implications pour la personne contrevenante, la victime, la communauté, la société et les intervenants sociaux.

Dans la deuxième partie du texte, l'ASRSQ procède à un examen des lieux concernant la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste. Elle observe tout d'abord un engouement pour celle-ci au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale puis un certain ressac à son égard depuis la fin des années 80. Elle fait aussi état des causes de ces mouvements et des conséquences de ceux-ci.

Dans la troisième partie de ce document, l'ASRSQ rappelle tout d'abord qu'elle est fermement convaincue des bienfaits de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste. C'est pourquoi elle n'hésite pas à affirmer qu'elle devrait être priorisée par rapport aux approches techno-bureaucratique et répressive de la prévention de la délinquance.

Dans la quatrième partie de ce texte, l'ASRSQ fournit un certain nombre d'arguments qui fondent sa prise de position quant au rôle central que devrait jouer la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste dans l'action sociale. Ces arguments sont essentiellement des arguments de principe.

Dans la cinquième partie du document, l'ASRSQ s'intéresse aux différentes actions qui devraient être faites pour s'assurer du retour en force de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste.

En conclusion, l'ASRSQ indique pourquoi elle met la barre haute en matière de prévention de la délinquance. D'une part, il s'agit de permettre à notre société et à nos communautés de prendre toute la mesure de ce phénomène pour avoir une action encore plus effective en matière de prévention de la délinquance. D'autre part, il s'agit d'inviter le secteur communautaire à renouer avec ses racines pour mieux asseoir son action.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>-I- La prévention</b>	<b>6</b>
<b>A) Contours</b>	<b>6</b>
<b>1- Une définition spécifique</b>	<b>6</b>
<b>2- Un concept à aborder de façon large</b>	<b>6</b>
<b>3- Une facette de l'action sociopolitique en matière de délinquance</b>	<b>6</b>
<b>4- Une perspective de travail riche en possibilités d'actions</b>	<b>8</b>
<b>a) Prévention par le développement social et communautaire</b>	<b>8</b>
<b>b) Prévention par la limitation de la victimisation</b>	<b>9</b>
<b>5- Une intention qu'il importe néanmoins de baliser</b>	<b>10</b>
<b>a) Trois approches possibles</b>	<b>10</b>
<b>b) Des orientations différentes</b>	<b>11</b>
<b>c) Quelques exemples de problèmes actuels ou potentiels</b>	<b>13</b>
<b>1. Axe de la prévention par le développement social et communautaire</b>	<b>13</b>
<b>2. Axe de la prévention par la limitation de la victimisation</b>	<b>14</b>
<b>6- Un enjeu social fondamental: celui de la qualité de vie pour tous</b>	<b>14</b>
<b>B) Portée</b>	<b>15</b>
<b>1- Son utilité</b>	<b>15</b>
<b>2- Ses implications</b>	<b>15</b>
<b>-II- Un état des lieux</b>	<b>16</b>
<b>A) Faits</b>	<b>16</b>
<b>B) Causes</b>	<b>16</b>
<b>C) Conséquences</b>	<b>17</b>
<b>-III- Quelle place devrait-elle occuper?</b>	<b>18</b>
<b>-IV- Pourquoi devrait-elle occuper cette place?</b>	<b>19</b>

<b>-V- Comment faire en sorte d'y parvenir?</b>	<b>21</b>
<b>A) Responsabilisation et conscientisation</b>	<b>21</b>
<b>B) Promotion et défense</b>	<b>21</b>
<b>C) Démonstration et représentation</b>	<b>21</b>
<b>Conclusion</b>	<b>23</b>

## INTRODUCTION

Comme le dit l'adage, «Tout le monde est pour la vertu et la tarte aux pommes». Il en va de même en ce qui concerne la prévention de la délinquance. En effet, peu de personnes indiquent ne pas y croire. Le problème se pose lorsque vient le temps de la mettre en application, chacun y allant de son interprétation personnelle. Ainsi, certains sont enclins à la voir comme une forme d'action globale. D'autres la prendront dans un sens beaucoup plus restreint. Malheureusement, cette diversité d'interprétations ne se retrouve pas que dans la population : on peut aussi la constater au sein même du système de justice criminelle<sup>1</sup>. Par exemple, certains acteurs de ce système auront une préoccupation de prévention de la délinquance à long terme. D'autres en feront abstraction dans leur intervention, ne se souciant de s'assurer que les personnes contrevenantes sous leur responsabilité ne récidivent pas pendant leur période de surveillance. Pour l'ASRSQ, de telles situations rendent la prévention vulnérable à la critique. D'où l'importance, selon elle, de revisiter celle-ci.

Pour alimenter cette réflexion, l'ASRSQ propose une démarche en cinq étapes. La première est consacrée à une présentation de celle-ci. Quels en sont les contours? Quelle est son utilité? Quelles en sont les implications? À travers cette partie, c'est le portrait de celle-ci que nous cherchons à brosser.

La deuxième section de ce texte traite du recul de l'importance qu'on accorde à l'idée de la prévention de la délinquance. Elle vise à répondre aux questions suivantes. Quand on parle de recul, comment se manifeste-t-il? Pourquoi un tel recul? Quels en sont les effets? Nous faisons en quelque sorte un état des lieux à ce sujet.

Notre troisième étape aborde la place que devrait occuper la «prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste» en matière d'intervention sociale et judiciaire. Au fond, il s'agit ici de préciser l'importance qu'elle devrait avoir dans l'action à mener à l'égard de ce phénomène.

La quatrième partie de ce texte cherche à répondre à la question suivante : pourquoi devrions-nous faire faire un tel changement de cap à notre société et à nos communautés? Il s'agit de découvrir quels sont les différents arguments qui peuvent soutenir ce point de vue.

Enfin, la cinquième section tente de répondre à la question qui suit : comment peut-on y arriver? Nous y proposons un certain nombre de pistes d'action.

---

<sup>1</sup> L'utilisation du terme «justice criminelle» plutôt que justice pénale est un choix délibéré. Il nous apparaît plus large puisqu'il permet d'intégrer tant le domaine de la justice pénale que celui de la justice réparatrice.

## **-I- LA PRÉVENTION**

### **A) Contours**

#### **1- Une définition spécifique**

Le verbe «prévenir» a plusieurs sens. On peut prévenir pour précéder ou devancer quelque chose. On peut aussi le faire afin d'avertir, d'informer ou d'orienter l'avis de quelqu'un. Par rapport à notre domaine d'activités, l'idée de prévenir la délinquance est associée au premier énoncé. Il s'agit ici d'agir de telle sorte qu'on évite qu'un acte de délinquance se produise. En ce sens, la définition suivante du Petit Robert nous semble être la plus pertinente dans les circonstances : «Aller au-devant de quelque chose pour faire obstacle; empêcher par ses précautions une chose fâcheuse ou considérée comme telle d'arriver, de nuire».

#### **2- Un concept à aborder de façon large**

La prévention d'un problème social peut être abordée de deux façons: au sens étroit ou au sens large. Prise au sens étroit, une action préventive vise à éviter qu'une situation indésirable ne se produise. Dans la mesure où le problème qu'on souhaitait éviter survient, on fait alors appel à une action de nature curative pour le régler. Ici, on fait une nette distinction entre action préventive et action curative.

Prise au sens large, une action préventive veille non seulement à ce qu'une situation indésirable ne se produise pas, mais elle cherche aussi à ce qu'elle ne se reproduise pas si elle survient. Dans cette perspective, la logique préventive englobe tant les actions préventives que curatives et donne une portée plus grande à ces dernières. Celles-ci ne chercheront pas qu'à régler un problème, elles chercheront à ce qu'il ne revienne plus à court, à moyen et à long terme. C'est cette deuxième perspective que nous avons choisi d'adopter face à la délinquance.

#### **3- Une facette de l'action sociopolitique en matière de délinquance**

Le phénomène de la délinquance peut être analysé sous différents angles. Six de ceux-ci retiennent plus particulièrement notre attention : la «définition», la «compréhension» la «conception», la «perception», l'«utilisation» et la «prévention» de celui-ci. Nous les considérons comme importants, car chacun d'entre eux est directement associé au débat public. En ce sens, ils tombent dans le rayon de notre action sociopolitique.

La «**définition**» de la délinquance constitue notre premier angle d'analyse de cette problématique. Celle-ci s'intéresse à tout ce qui entre ou n'entre pas dans le périmètre de ce qui est considéré comme étant un délit. Ainsi, on se questionnera sur pourquoi certains comportements sont dérogatoires au Code criminel (ex. : possession simple de cannabis) alors que d'autres ne le sont pas (ex. : pollution de l'environnement)? En fait, l'exploration de cette facette nous amène à comprendre le caractère évolutif du droit criminel (ex. : l'homosexualité était un acte criminel au Canada jusqu'en 1969). Elle fait aussi ressortir l'importance de s'assurer que celui-ci ne recouvre que ce qui heurte véritablement les valeurs fondamentales de notre société. D'un point de vue sociopolitique, il y a donc là matière à de vigoureux débats.

La «**compréhension**» de la délinquance est notre deuxième angle d'analyse de cette problématique. Celle-ci recoupe principalement deux enjeux. Il y a tout d'abord celui du développement d'un solide corpus de connaissances à son sujet. En effet, il importe de bien comprendre un phénomène si on veut agir de façon adéquate sur celui-ci. Cela implique donc de poursuivre la recherche à son propos. Il y a ensuite l'enjeu de l'accès démocratique à l'information disponible. De fait, l'amélioration de la capacité effective d'une collectivité à agir sur un tel phénomène passe par la diffusion la plus large possible de cette information. Cela implique un effort visant à rendre disponible cette information, mais aussi à la vulgariser. De tout temps, ces deux enjeux ont aussi soulevé d'intéressants débats sociopolitiques.

La «**conception**» de la délinquance est notre troisième angle d'analyse de cette problématique. On y examine la vision théorique ou philosophique qu'on peut avoir de ce phénomène. Ainsi, la commission d'un délit peut être conçue comme étant une forme de perversion (conception morale), de dysfonctionnement (conception mécaniste), de maladie (conception médicale) ou de conflit (conception sociale). L'examen de cette facette nous amène rapidement à réaliser que ces différentes conceptions du délit sont de nature à générer des réponses très diverses à celui-ci. Cela peut donc également provoquer d'intenses débats d'idées.

La «**perception**» de la délinquance est notre quatrième angle d'analyse de cette problématique. Elle pose plus spécifiquement la question de l'écart qu'il peut y avoir entre la réalité de la délinquance et la perception qu'on en a. En matière de délinquance, elle s'intéresse à l'environnement physique et humain réel dans lequel les personnes évoluent, à l'image qu'elles s'en font, aux émotions que cette dernière suscite chez elles (ex.: quiétude, peur, méfiance) et aux comportements que cela peut entraîner. Ainsi, une surdramatisation du phénomène de la délinquance dans une communauté donnée peut amener les membres de celle-ci à adopter des comportements d'évitement à l'égard de certains lieux et une position politique plus répressive que nécessaire. L'inverse peut aussi être vrai. D'un point de vue sociopolitique, il y a donc matière à intervenir ici afin que les solutions proposées soient à la mesure des problèmes réellement rencontrés. Tout cela est alors de nature à susciter de vifs débats.

L'«**utilisation**» de la délinquance est notre cinquième angle d'analyse de cette problématique. Elle a trait à l'instrumentalisation qu'on peut faire de ce phénomène. En effet, la délinquance a différentes «utilités». Voyons quelques exemples de celles-ci. Au plan social, elle constitue une réponse à ses besoins pour la personne contrevenante. Pour les autres, elle peut leur servir de moyen pour se définir en tant «qu'honnêtes citoyens». Au plan économique, elle peut être «rentable» pour la personne contrevenante. Elle gratifie aussi beaucoup d'autres acteurs sociaux : ceux qui œuvrent au sein du système de justice criminelle en leur procurant un emploi, certaines entreprises qui y voient une occasion d'affaires et certains médias dont elle fait le pain et le beurre. Au plan politique, elle peut permettre à des politiciens de détourner l'attention d'autres enjeux politiques plus «délicats» ou de hausser leur indice de popularité en tenant un discours très axé sur la loi et l'ordre. Au plan culturel, elle exerce une grande fascination au sein du public, stimule l'imagination artistique et favorise l'essor de la recherche. Au plan éthique, elle favorise une réflexion sur les valeurs communes et les interdits existants dans une collectivité. Au plan spirituel, elle invite à une réflexion sur l'être humain et sur sa condition ici-bas. Nous sommes conscients que l'examen de cette facette de la délinquance est de nature à susciter un certain malaise. En fait, il ne fait ressortir qu'une chose : l'humain évolue à la fois en fonction de principes généraux, mais aussi en fonction de ses intérêts particuliers. En ce sens, il importe de bien cerner la nature et l'importance des intérêts qui peuvent être en jeu et de favoriser une prise de conscience à leur égard, surtout s'ils ne sont pas compatibles avec le bien commun. Bien sûr, tout cela est de nature à provoquer de solides débats sociopolitiques.

La «**prévention**» de la délinquance constitue notre sixième et dernier angle d'analyse de la problématique de la délinquance. Elle s'intéresse aux meilleures façons de faire pour éviter que des actes de délinquance ne soient commis ou réédités. Ainsi, **quelle** place devrait-on accorder à la prévention prise au sens strict, à la répression et à la réhabilitation pour y parvenir? Chacun ayant son opinion sur le sujet, il y a ici matière à de nombreux débats enflammés.

#### 4- Une perspective de travail riche en possibilités d'actions

Pour nous, la prévention de la délinquance peut se faire via deux axes d'intervention qui sont complémentaires: la «prévention par le développement social et communautaire» et la «prévention par la limitation de la victimisation». La première vise à favoriser l'épanouissement des personnes et des collectivités. On cherche alors à faire en sorte que *moins de personnes aient recours à des actes de délinquance pour répondre à leurs besoins*. Cela passe généralement par une volonté politique de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale via une quête d'égalité des chances et de qualité de vie pour tous. La deuxième s'intéresse plus spécifiquement aux moyens de mieux se prémunir contre ces actes. On vise alors à ce que *moins de personnes ne soient victimes de tels actes et que celles qui le sont puissent récupérer le plus rapidement possible des conséquences de ceux-ci*. Cela passe généralement par une volonté politique de réduire les risques de victimisation, et ce, via une quête de paix et de sécurité pour tous.

Par ailleurs, la prévention de la délinquance peut se faire à trois niveaux. On parle de prévention primaire lorsqu'elle s'adresse à l'ensemble des personnes faisant partie d'une collectivité. On parle ensuite de prévention secondaire lorsqu'on veut soutenir des personnes plus vulnérables, davantage susceptibles de commettre un délit ou d'en être victimes. On parle enfin de prévention tertiaire lorsqu'on dirige notre attention vers des personnes qui ont eu recours à ce genre de comportement ou qui en ont été victimes.

<b>Axes</b>	<b>Développement social et communautaire</b>	<b>Limitation de la victimisation</b>
<b>Niveaux</b>		
<b>Primaire</b>	Personnes en général	Personnes en général
<b>Secondaire</b>	Personnes vulnérables	Personnes vulnérables
<b>Tertiaire</b>	Personnes ayant commis un délit	Personnes ayant été victimes d'un acte de délit

##### a) Prévention par le développement social et communautaire

La **prévention primaire** de la délinquance par le **développement social et communautaire** passe par des politiques, des lois, des programmes et des actions qui s'adressent à l'ensemble de la population. Ceux-ci visent habituellement la prévention de différents problèmes sociaux, dont la délinquance. De façon générale, on y traite de questions touchant notamment l'aménagement du territoire, les transports, le logement, le revenu, l'éducation, l'emploi, les loisirs, la famille, les relations et rapports entre les personnes et entre les groupes sociaux, l'immigration et la justice. Le *système de justice criminelle* participe à cet effort en dénonçant des gestes allant à l'encontre des valeurs fondamentales de la collectivité, fixant ainsi une distinction claire entre le permis et l'interdit. Dans ce contexte, son application a un effet sociopédagogique puisqu'il clarifie les règles du jeu. L'ensemble de ces politiques, lois, programmes et actions est porté par différentes institutions gouvernementales (nationales, régionales et locales), un grand nombre d'organismes communautaires et un certain nombre d'entreprises privées.

La **prévention secondaire** de la délinquance par le **développement social et communautaire** passe par des politiques, des programmes et des actions qui s'adressent à des personnes en



situation de vulnérabilité, situations qui les rendent plus susceptibles de commettre des actes de délinquance. Ceux-ci cherchent par exemple à rejoindre des personnes marginales ou marginalisées qui font face à des problèmes d'itinérance, de toxicomanie, de santé mentale ou pouvant être proches de groupes criminalisés. Plusieurs politiques, programmes et actions mis de l'avant par les Centres locaux de services communautaires, des écoles primaires ou secondaires, des maisons de jeunes et des équipes de travailleurs de rue peuvent contribuer à cet effort.

La **prévention tertiaire** de la délinquance par le **développement social et communautaire** passe par des politiques, des lois, des programmes et des actions qui s'adressent à des personnes qui ont commis un délit. Ceux-ci visent alors la prévention de la récidive. Ils découlent normalement d'une volonté d'assurer à la fois le développement et la protection tant de la société que des communautés. Ils sont fondés habituellement sur une quête de justice, de paix et de sécurité. Si certains acteurs sociocommunautaires (ex. : travailleurs de rue) peuvent y concourir, c'est essentiellement au *système de justice criminelle* à qui incombe cette tâche. Dans son cas, il le fera à travers l'arrestation de la personne contrevenante par les autorités policières, l'octroi d'une sentence par un tribunal compétent et la mise en œuvre de cette sentence à travers le sous-système correctionnel. Dans ce dernier cas, cela se fera dans l'esprit soit de la réhabiliter, de la neutraliser ou de l'intimider. Notons en passant que c'est essentiellement à la **réhabilitation** des personnes contrevenantes que nos membres travaillent ici. Cela se manifeste à travers la très grande variété de programmes de réintégration sociale et communautaire, de développement personnel et/ou de réconciliation qu'ils leur offrent.

#### **b) Prévention par la limitation de la victimisation**

La **prévention primaire** de la délinquance par la **limitation de la victimisation** au niveau primaire passe par des politiques, des lois, des programmes et des actions qui s'adressent à l'ensemble de la population. Ceux-ci visent habituellement la prévention de situations problématiques pouvant affecter la qualité de vie au sein d'une collectivité (ex. : terrorisme, délinquance). En matière de délinquance, on y traite de questions touchant l'environnement général (physique et humain) des personnes concernées : sécurité aux frontières, aménagement et occupation du territoire, organisation des déplacements, présence policière, renseignement criminel, etc. Le *système de justice criminelle* participe à cet effort en spécifiant les conséquences possibles à la commission d'un délit. Dans ce contexte, son application a un certain effet dissuasif, car il suscite chez plusieurs la crainte de subir les conséquences associées à un passage à l'acte délinquant. Dans l'ensemble, ces politiques, lois, programmes et actions sont portés par différentes institutions gouvernementales (nationales, régionales et locales) ainsi que par un certain nombre d'organismes communautaires (ex. : Tandem).

La **prévention secondaire** de la délinquance par la **limitation de la victimisation** passe par des politiques, des lois, des programmes et des actions qui s'adressent à des personnes en situation de vulnérabilité, situations qui les rendent plus susceptibles d'être victimes de certains actes de délinquance (ex.: vols dans leur commerce, fraudes envers des personnes âgées, agressions de femmes seules). On y traite de questions touchant leur environnement immédiat (physique et humain) : aménagement et occupation des lieux qu'elles sont appelées à fréquenter, organisation de leurs logements, sécurisation de leurs moyens de transport, déplacements pacifiques et sécuritaires, établissement de relations et de rapports pacifiques avec leur voisinage, soutien et entraide en cas de difficulté. Ces politiques, lois, programmes et actions sont portés par différentes institutions gouvernementales (nationales, régionales et locales) avec l'appui d'un certain nombre d'organismes communautaires (ex. : Tandem) et d'entreprises privées (ex. : agences de sécurité).

La **prévention tertiaire** de la délinquance par la **limitation de la victimisation** passe par des politiques, des lois, des programmes et des actions qui s'adressent à des personnes qui ont été victimes d'un délit. Ceux-ci visent habituellement à soutenir ces personnes pour les aider à récupérer le plus rapidement possible du préjudice qu'elles ont subi et pour empêcher qu'elles ne soient à nouveau victimes d'un délit. Ils cherchent aussi à éviter qu'elles ne viennent à se faire justice elles-mêmes et/ou qu'elles ne deviennent éventuellement des personnes susceptibles de commettre un acte de délinquance (ex. : personne ayant été victime d'une série d'agressions sexuelles durant son enfance). Au fond, ils découlent d'une volonté de réduire les impacts négatifs associés au(x) délit(s) dont ces personnes ont été victimes. Ils sont fondés sur une quête de justice, de paix et de sécurité. On y traite de questions touchant les conséquences matérielles, financières, physiques, psychologiques et/ou sociales associées au(x) délit(s) dont elles ont été victimes. Ces politiques, lois, programmes et actions sont portés par le *système de justice criminelle* ainsi que par plusieurs institutions gouvernementales (CLSC, IVAC, CSST) et organismes communautaires (ex. : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, Tandem). Notons ici que certains de nos membres y consacrent des énergies via leurs programmes de justice réparatrice (ex. : Centre de justice réparatrice) ou de réconciliation (ex. : Maisons de transition de Montréal).

## 5- Une intention qu'il importe néanmoins de baliser

La prévention de la délinquance fait partie de ces idées qui *vont de soi*. En effet, il est très difficile d'être contre la vertu. Malheureusement, force est de constater que cette idée peut aussi devenir un concept fourre-tout : toutes initiatives pouvant en quelque sorte s'en réclamer. Cette situation ouvre alors la porte à plusieurs dérives. D'où l'importance de la baliser en fonction d'une approche humaniste et progressiste. Voyons pourquoi.

### a) Trois approches possibles

Le concept de prévention peut être abordé selon différentes approches. Aux fins du présent exercice, nous en retenons trois : humaniste et progressiste, techno-bureaucratique et répressive. Notons qu'il s'agit d'approches qui peuvent se retrouver tant dans le secteur public, le secteur privé que dans le secteur communautaire et qu'elles peuvent être portées autant par des organisations que par des individus. Conscients qu'il n'existe pas d'applications pures de celles-ci dans la réalité, voyons maintenant comment elles se déclinent en théorie :

	<b>Humaniste et progressiste</b>	<b>Techno-bureaucratique</b>	<b>Répressive</b>
<b>Ressort</b>	Êtres humains	Technique et règle	Force
<b>Nature engagement</b>	Engagement humanitaire	Engagement mécanique	Engagement sécuritaire
<b>Statut des acteurs</b>	Sujet	Objets	Objets
<b>But</b>	Épanouissement	Conformisme «choisi»	Conformisme contraint
<b>Valeur</b>	Changement (progrès social)	Changement ordonné	Ordre (statu quo social)
<b>Démarche</b>	Aide	Contrôle/aide	Contrôle
<b>Climat</b>	Respect senti (dignité/droits)	Respect formel (dignité/droits)	Non-respect (dignité/droits)
<b>Attitude</b>	Confiance (prudente)	Méfiance relative	Méfiance

L'**approche humaniste et progressiste** a pour fin la personne humaine et son développement. Elle le fait à travers la poursuite d'un idéal de progrès social qui concerne tant les individus que les collectivités. En ce sens, elle a comme principal ressort le développement intégral de tous les êtres humains. Cette approche implique un engagement humanitaire de la part de ceux qui y souscrivent. Les personnes et les collectivités y ont le statut de sujet alors qu'elle cherche à

favoriser leur plein épanouissement. Elle s'appuie sur la valeur du changement afin de faciliter les progrès désirés. Pour ce faire, elle fait appel à une démarche essentiellement axée sur l'aide. Elle mise sur un climat de travail empreint d'un respect bien senti à l'égard de la dignité et des droits de ceux avec qui elle transige. Elle affiche enfin une attitude de confiance à leur endroit, car elle croit en leur capacité d'évoluer positivement.

L'**approche techno-bureaucratique** tend à faire prévaloir les aspects techniques d'un problème et à privilégier un maniement bureaucratique de la gestion de celui-ci plutôt que de s'attarder aux considérations sociales et humaines qui y sont associées. Ses principaux ressorts sont donc la Technique et la Règle. Cette approche induit un engagement mécanique de la part de ceux qui y souscrivent. Les populations visées y ont le statut d'objet alors qu'elle cherche à les amener à se conformer aux attentes sociales. Elle s'appuie sur la valeur d'un changement ordonné pour modifier peu à peu le statu quo social lorsque cela s'avère nécessaire. Pour ce faire, elle fait appel à une démarche combinant à la fois le contrôle et l'aide. Elle mise sur un climat de travail empreint d'un respect formel à l'égard de la dignité et des droits de ceux avec qui elle transige. Elle affiche enfin une méfiance relative à leur endroit, car elle n'aime pas l'incertitude pouvant être associée à leur cheminement même si elle croit qu'ils peuvent changer.

L'**approche répressive** a pour fin d'empêcher une chose condamnable ou dangereuse pour la société de se manifester ou de se développer. Pour y parvenir, elle a comme principal ressort la Force. Cette approche implique un engagement sécuritaire de la part de ceux qui y souscrivent. Les populations visées y ont le statut d'objet alors qu'elle cherche à les contraindre à se conformer aux attentes sociales. Elle s'appuie sur la valeur de l'ordre pour assurer le maintien du statu quo social. Pour ce faire, elle fait appel à une démarche essentiellement axée sur le contrôle. Elle mise sur un climat de travail qui ne fait pas grand cas de la dignité et des droits de ceux avec qui elle transige. Elle affiche enfin une attitude de méfiance bien sentie à leur égard, car elle ne croit pas vraiment en leur capacité de s'améliorer.

Parmi ces trois approches, c'est à l'approche humaniste et progressiste que nous souscrivons. C'est celle qui nous semble la plus en phase avec notre vision d'une action préventive de qualité. Voyons pourquoi.

## **b) Des orientations fort différentes**

Une action préventive de qualité implique une vision globale de ce phénomène. Rappelons simplement que les passages à l'acte délinquant relèvent d'une combinaison de **facteurs** sociaux, psychologiques et, dans une moindre mesure, biologiques. L'approche humaniste et progressiste tient compte de l'ensemble de ces facteurs. Malheureusement, les deux autres ont souvent tendance à écarter en tout ou en partie les facteurs sociaux en cause ici. Ainsi, plusieurs programmes relevant de l'approche techno-bureaucratique mettront l'accent sur l'intervention auprès des familles tout en éludant l'importance d'agir aussi sur les conditions sociales dans lesquelles elles vivent (ex. : pauvreté, inégalités sociales, exclusion sociale). De leur côté, bon nombre de programmes associés à l'approche répressive ne mettront l'accent que sur les caractéristiques individuelles de ceux qui passent à l'acte. Tout cela est de nature à diminuer grandement la portée de l'action préventive de tels programmes.

Une intervention efficace en matière de prévention de la délinquance doit impliquer une action globale sur les deux **axes** et les trois **niveaux** d'intervention dont nous avons parlé un peu plus haut. L'approche humano-progressiste tend à le faire. Par contre, les deux autres peuvent être plus sélectives. Ainsi, certains tenants de l'approche répressive seront tentés d'esquiver l'axe du

développement social au profit de celui de la limitation de la **victimisation**. De leur côté, des tenants de l'approche techno-bureaucratique seront plus enclins à concentrer leurs efforts sur la prévention secondaire et **tertiaire**. Dans les deux cas, les effets préventifs de tels choix s'en trouvent amoindris.

En ce qui a trait à **l'identification des personnes concernées** par l'action préventive, il y a là aussi des éléments qui distinguent l'approche humano-progressiste des deux autres. Ainsi, elle désigne les cibles de son action comme étant des **personnes** plutôt que des populations. Pour cette approche, il s'agit ainsi d'éviter de perdre de vue les individus qui forment les groupes et sous-groupes ciblés alors que les approches techno-bureaucratique ou répressive peuvent fort bien s'en accommoder. En cherchant ainsi à personnaliser son action, elle tend à augmenter ses chances de succès.

Toujours au plan sémantique, l'approche humaniste et progressiste désigne comme étant «**vulnérables**» plutôt qu'«à risque» les personnes se situant au niveau de la prévention secondaire. Pour elle, le concept de vulnérabilité porte naturellement les intervenants à vouloir aider les personnes en question. De son côté, la notion de risque est de nature à induire davantage des réponses axées sur le contrôle de ces personnes que sur l'aide à leur apporter. C'est pourquoi elle sied bien aux deux autres approches. Malheureusement, cela les rend moins effectives que la première puisqu'on sait que c'est d'abord d'aide dont celles-ci ont besoin pour éviter de commettre un délit ou d'en être victimes.

Les **objectifs poursuivis** par l'action préventive permettent aussi une distinction entre l'approche humaniste et progressiste et ses consœurs. Dans la première, la prévention de la délinquance est orientée vers le progrès social. Elle cherche à concourir à l'épanouissement des personnes et des collectivités. À des degrés divers, les deux autres servent plutôt au maintien du statu quo social. Au fond, elles ne cherchent qu'à assurer la protection des personnes et des collectivités et non leur développement. Ce faisant, elles contribuent à perpétuer certaines conditions sociales génératrices de délinquance.

L'approche humaniste et progressiste diffère de ses consœurs en ce qui a trait aux différentes caractéristiques de son **modèle** d'action préventive. Ainsi, elle se veut respectueuse de la nature, de l'unicité, de l'intégrité et de la valeur intrinsèque des personnes. Ce n'est pas nécessairement le cas de l'approche techno-bureaucratique et de l'approche répressive. Pensons ici à ces programmes techno-bureaucratiques dénaturants qui visent non pas à aider les personnes à développer des comportements de rechange à la violence, mais à faire en sorte qu'elles ne soient plus agressives (R. Tremblay). Pensons aussi à ces programmes répressifs qui misent sur la peine de mort comme étant la moins onéreuse et la meilleure des façons d'éviter une récidive. Ici, on s'éloigne considérablement du respect de la valeur intrinsèque de chaque personne.

L'approche humaniste et progressiste entend être respectueuse de l'égalité des personnes ainsi que de leurs droits et libertés. Tel n'est pas toujours le cas de l'approche techno-bureaucratique et de l'approche répressive. Pensons simplement aux multiples exemples de profilage social auxquels elles tendent à s'adonner.

L'approche humaniste et progressiste s'appuie sur la croyance que les personnes, les groupes et les collectivités peuvent changer pour évoluer. L'approche techno-bureaucratique y souscrit aussi. Par contre, l'approche répressive n'en est pas vraiment convaincue. D'où l'insistance qu'elle met sur le contrôle dans tous ses programmes. Cela vient alors grandement altérer la possibilité qu'ils puissent contribuer à la prévention à moyen et/ou à long terme de la délinquance.

L'approche humaniste et progressiste reconnaît une responsabilité partagée entre l'individu et la collectivité tant dans la genèse que le règlement du phénomène de la délinquance. La personne contrevenante est certes la première responsable de son geste, mais la collectivité a une responsabilité seconde à assumer dans celui-ci. Quant aux deux autres approches, elles tendent à ne faire porter la responsabilité d'un acte de délinquance que sur les épaules de son auteur. Elles ne nous invitent pas à faire les remises en question collectives nécessaires à une action préventive plus substantielle.

Enfin, l'approche humaniste et progressiste cherche surtout à aider (convaincre et accompagner) ceux avec qui elle transige. De son côté, l'approche techno-bureaucratique cherche d'abord à les contrôler (contraindre et encadrer) puis ensuite à les aider. Nous pensons ici notamment au modèle de la gestion du risque utilisé au Service correctionnel du Canada. Quant à elle, l'approche répressive cherche essentiellement à les contrôler. Mettant d'abord et avant tout l'accent sur le contrôle, les effets préventifs de ces deux derniers s'en trouvent affaiblis.

### **c) Quelques exemples de dérapages passés, actuels ou potentiels**

#### **1. Axe de la prévention par le développement social et communautaire**

Dans le cadre d'une approche humaniste et progressiste, la **prévention primaire** de la délinquance a tendance à s'intéresser à l'ensemble des facteurs en cause ici, notamment les facteurs sociaux. De son côté, une approche techno-bureaucratique a tendance à ne prendre en considération qu'une partie de ces facteurs. Nous pensons ici à ces programmes murs à murs mis au point par les énarques français qui ne tenaient aucunement compte des sensibilités ethnoculturelles propres à certains milieux sous prétexte que «tout le monde est français en France». Quant à l'approche répressive, elle ne s'intéresse guère à ce niveau de prévention, car elle a tendance à associer les comportements délinquants à des choix individuels. Dans ce contexte, on ne doit pas se surprendre d'entendre des politiciens faire la promotion de coupes budgétaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale pour que ces sommes soient réallouées dans la construction de nouveaux établissements carcéraux.

Dans le contexte d'une approche humaniste et progressiste, la **prévention secondaire** de la délinquance a tendance à cibler des personnes (adultes ou adolescentes) plus vulnérables parce qu'elles ont des comportements déviants (ex. : toxicomanie, problèmes de santé mentale, itinérance). De son côté, l'approche techno-bureaucratique s'appuie plutôt sur des croisements statistiques de facteurs environnementaux et/ou comportementaux pour établir les profils types de «sous-groupes à risques». De nos jours, cette démarche de profilage concerne non seulement des adultes et des adolescents, mais aussi des enfants, voire de petits enfants. Malheureusement, ces dernières catégorisations se font en se souciant très peu des risques de stigmatisation qu'encourent les très nombreux «faux positifs» pouvant être associés à ce genre de profils. Par ailleurs, l'avancement des travaux scientifiques en matière de génétique nous permet aussi d'entrevoir le jour où certains proposeront de recourir à des manipulations génétiques sur des fœtus pour prévenir la délinquance. En poussant plus loin dans cette même logique, on peut enfin imaginer de possibles retours à des propositions favorables à l'eugénisme (croisement entre des individus de «qualité supérieure») avant même la procréation d'enfants. Quant à l'approche répressive, elle s'intéresse en ce moment surtout à des populations d'adultes et des adolescents dont elle se méfie. Il peut s'agir non seulement de personnes ayant des comportements déviants, mais aussi de personnes dont la condition sociale peut être plus précaire (ex. : assistés sociaux, chômeurs, immigrants). Ici, ce sont souvent les préjugés qui alimentent son action.

En matière de **prévention tertiaire**, l'approche humaniste et progressiste tend à privilégier la réhabilitation des personnes contrevenantes en les accompagnants, entre autres, dans leurs démarches de réintégration sociale et communautaire, leur développement personnel et de neutralisation de leur agir délinquant. De son côté, l'approche techno-bureaucratique est essentiellement dédiée à la neutralisation de leur agir délinquant. Cela se fait beaucoup à travers des modèles comme celui de la gestion du risque. L'effet global de cette approche est de ralentir le processus de réintégration sociale et communautaire de la plupart des personnes contrevenantes, notamment de celles qui ont un dossier de violence. Ici, on cherche d'abord à protéger ses arrières plutôt qu'à prévenir la récidive. Quant à l'approche répressive, celle-ci mise surtout sur l'intimidation pour parvenir à ses fins. Tablant essentiellement sur la peur, les programmes relevant de cette approche n'ont généralement un effet préventif qu'à court terme.

## **2. Axe de la prévention par la limitation de la victimisation**

Dans le cadre d'une approche humaniste et progressiste, la **prévention primaire** de la délinquance a tendance à s'appuyer sur une panoplie de moyens pour atteindre ses objectifs. De son côté, l'approche techno-bureaucratique mise davantage sur les technologies de surveillance que sur les présences terrain. Cela a pour effet d'atténuer son effet préventif. Quant à l'approche répressive, elle compte sur la multiplication des effectifs policiers pour rejoindre ses objectifs. Cela pose notamment des problèmes d'efficience.

Dans le contexte d'une approche humaniste et progressiste, la **prévention secondaire** de la délinquance a tendance à favoriser une réduction effective de la délinquance, car elle est normalement jumelée avec des programmes relevant de la prévention par le développement social. En misant sur les technologies de surveillance, l'approche techno-bureaucratique peut favoriser le déplacement et non la réduction des activités de délinquance sur un territoire donné. Il en va de même lorsqu'on fait l'utilisation massive d'une approche répressive.

En matière de **prévention tertiaire**, l'approche humaniste et progressiste tend à accompagner les personnes victimes d'actes de délinquance afin qu'elles récupèrent le plus vite possible des événements malheureux dans lesquels elles ont été impliquées. De son côté, l'approche techno-bureaucratique s'en tient souvent au respect d'une procédure formelle permettant à ces personnes d'exprimer aux autorités compétentes ce qu'elles ont vécu lors et suite aux délits dont elles ont été victimes. Quant à l'approche répressive, celle-ci se sert souvent des victimes pour mieux charger les personnes contrevenantes.

## **6- Un enjeu fondamental : celui de la qualité de vie pour tous**

Il importe de rappeler que la délinquance, à l'instar d'autres problèmes sociaux, touche plusieurs **enjeux sociaux**. D'une façon ou l'autre, elle affecte les personnes ou les collectivités en ce qui a trait à leur affirmation de soi, leur ouverture au pluralisme, leur vie démocratique, l'égalité de leurs chances, leur qualité de vie et leur développement sur une base durable.

Selon nous, c'est surtout la **qualité de vie** de ces personnes et de ces collectivités qui est en jeu ici. En effet, nous constatons que c'est principalement cet enjeu qui est touché lorsqu'un délit est commis puisqu'il suscite de la peur et de la méfiance chez elles. C'est donc à cet enjeu qu'on doit d'abord s'attarder en matière de prévention.

## B) Portée

### 1- Son utilité

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'ASRSQ donne une orientation à la fois humaniste et progressiste au concept de prévention de la délinquance. Celui-ci lui offre alors l'occasion d'avoir une lecture plus globale et plus substantielle de ce phénomène. Il lui fournit aussi l'opportunité de proposer différentes pistes de solution pour en réduire l'incidence tant au plan social qu'au plan communautaire. Il lui permet également d'envisager une action dont la portée concrète se fera sentir à court, à moyen et à long terme. En ce sens, il l'autorise à donner un horizon plus large que la fin d'une sentence aux actions que ses membres mènent en matière de réhabilitation des personnes contrevenantes. En outre, il lui accorde la possibilité d'intégrer les contributions très diverses que ses membres peuvent avoir en matière de prévention. Bref, il donne un **sens positif** à l'ensemble de leur action.

### 2- Ses implications

La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste implique pour la **personne contrevenante** qu'elle se (re)prenne en main de façon responsable. Dans le cas présent, il s'agit pour elle d'agir concrètement pour qu'elle s'intègre ou se réintègre dans la société et la communauté en tant que personne digne, libre et responsable qui vit en paix avec elle-même et son environnement sociocommunautaire.

Pour la **victime**, la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste implique à terme qu'elle contribue elle-même à apaiser les tensions sociales liées à l'affaire dans laquelle elle est engagée.

La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste implique pour la **communauté** un engagement diversifié et continu. Elle sollicite donc l'apport de l'ensemble de ses membres, y compris de ses membres ayant des démêlés avec la justice.

Pour la **société**, la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste implique un engagement global de tous les instants. Elle requiert donc l'apport de l'ensemble des institutions sociales, notamment de l'État.

Pour l'**intervenant social**, la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste implique d'abord de situer sa propre contribution dans un ensemble beaucoup plus vaste d'actions se situant autant en amont qu'en aval de celle-ci. Elle l'engage ensuite à agir avec le souci de poser des gestes dont les effets se feront sentir positivement tant à court, à moyen qu'à long terme.

## **II- UN ÉTAT DES LIEUX**

### **A) Faits**

L'ASRSQ constate que l'idée de prévenir la délinquance est en vogue depuis la fin des années 50. Tout au long de ces années, on a considéré qu'elle était la meilleure façon de contribuer tant au développement qu'à la protection de la société. Dans cette optique, on cherchait à faire en sorte que moins de personnes fassent appel à des comportements délinquants pour répondre à leurs besoins et que moins de personnes en soient victimes. L'essor de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste s'est alors fait via le développement d'un grand nombre de programmes de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Cette progression s'est souvent faite par à-coups. Malheureusement, elle semble être mise à mal depuis un certain nombre d'années.

### **B) Causes**

La vague favorable à la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste a débuté au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Elle a coïncidé avec les montées de l'État-providence, de la désinstitutionnalisation de l'intervention sociale et de la professionnalisation des intervenants. Elle s'est d'abord fait sentir à travers une prise de conscience des limites de l'approche curative (répressive et punitive), notamment de celles liées à l'usage de moyens axés sur la dissuasion et le châtement des personnes contrevenantes. Faire peur et faire souffrir ne suffisaient plus, il devenait important de s'attaquer aux causes de la délinquance afin d'assurer une protection plus durable de la collectivité. Il fallait aussi offrir des perspectives d'avenir plus intéressantes aux différentes personnes et collectivités concernées pour les motiver à changer. Des intervenants et des chercheurs se sont faits alors les promoteurs de ces idées, idées qui ont été relayées par la plupart des médias et qui ont pu obtenir un large soutien populaire.

La diminution relative de l'importance accordée à la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste a commencé au milieu des années 80. Elle tient d'abord à un changement de paradigme dans notre société. Ainsi, peu à peu l'idéal d'une société plus juste a fait place à celui du renforcement d'un environnement sécuritaire à court terme. Cela a provoqué une série de réorientations. En matière de lutte à la délinquance, on est passé d'une approche axée sur le développement social à une quête de protection de la société. C'est donc de plus en plus à court terme qu'on a alors commencé à entrevoir la prévention de la délinquance.

La baisse de popularité de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste tient ensuite à la volonté des administrations gouvernementales de s'exposer moins à la critique sociale. D'où leur recours de plus en plus fréquent à l'approche techno-bureaucratique.

La diminution de la popularité de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste tient enfin à la montée de la volonté populaire d'avoir un système de justice criminelle qui soit plus dur à l'égard des comportements délinquants. Prenant appui sur le souhait exprimé par un grand nombre de citoyens d'avoir ce qui leur semblerait être un meilleur équilibre entre le crime commis et le châtement donné, ou se fondant sur le désir de vengeance d'un certain nombre de victimes, cet angle d'attaque de la problématique de la délinquance a été relayé par certains groupes de défense des droits des victimes et par un certain nombre de médias complaisants. Ce faisant, on a alors réintroduit l'idée d'une approche beaucoup plus répressive en matière de prévention de la délinquance.



### **C) Conséquences**

La diminution de l'importance relative de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste au profit de l'usage d'approches techno-bureaucratiques ou répressives a plusieurs conséquences. Au plan social, elle implique une augmentation potentielle du nombre de personnes qui commettent des délits et, par conséquent, du nombre de personnes qui en sont victimes. Elle est donc de nature à entraîner une baisse de la paix et de la sécurité publique et, par conséquent, de la qualité de vie de nos concitoyens. Au plan financier, elle peut contribuer à grever le budget de l'État. Elle est donc des plus problématiques.

### **-III- QUELLE PLACE DEVRAIT-ELLE OCCUPER?**

Comme nous l'avons souligné plus haut, la prévention constitue une des facettes de l'action sociopolitique à mener face au phénomène de la délinquance. Au-delà de la valeur intrinsèque de chacune de ces autres préoccupations, l'ASRSQ considère que la prévention devrait être considérée en priorité. En effet, c'est elle qui peut avoir le plus d'incidences concrètes sur la qualité de vie au sein de notre société et de nos communautés.

Par ailleurs, l'ASRSQ est d'avis qu'en toute chose la logique préventive devrait avoir préséance sur la logique curative. En effet, nous pensons qu'il vaut toujours mieux chercher à «prévenir» qu'à «guérir» un problème.

Enfin, l'ASRSQ est fermement convaincue que la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste est la meilleure façon de contribuer tant au développement qu'à la protection des personnes et des collectivités. En ce sens, c'est elle qui devrait être retenue plutôt que l'une ou l'autre de ses consœurs. Nous verrons pourquoi à la section suivante.

#### **-IV- POURQUOI DEVRAIT-ELLE OCCUPER CETTE PLACE?**

Comme nous venons de l'indiquer, nous pensons que la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste devrait être remise à l'avant-plan. Pour nous, cinq arguments viennent soutenir ce point de vue.

1- La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste devrait constituer à nouveau l'approche privilégiée en matière de prévention parce qu'elle seule permet d'amorcer pleinement le changement individuel et collectif profond sous-jacent à une prévention durable de la délinquance.

Cette approche préventive est fondée sur la valeur du changement. Contrairement à ses consœurs techno-bureaucratique et répressive, elle postule sans restriction que les personnes et les collectivités ont la capacité de changer, c'est-à-dire de s'adapter aux différentes situations tout en évoluant. À sa façon, elle invite donc les parties en cause à procéder aux changements nécessaires pour prévenir la délinquance.

2- La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste devrait être l'approche privilégiée en matière de prévention parce que, parmi les options possibles, elle seule s'inscrit clairement dans une logique d'inclusion sociale et communautaire.

Le «nous» est clairement inclusif dans la logique sous-jacente à cette approche préventive. Ce n'est donc pas pour rien que la réhabilitation et la (ré)intégration sociale et communautaire des personnes contrevenantes constitue un de ses objectifs. On ne peut pas en dire autant de l'approche techno-bureaucratique et de l'approche répressive qui participent toutes deux à des processus d'exclusion sociale.

3- La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste devrait être l'approche privilégiée en matière de prévention parce qu'elle est l'approche la plus respectueuse de la valeur de la liberté, valeur inhérente aux sociétés démocratiques.

Démocratique, notre société repose sur le respect de la vie, de la liberté et de la sécurité. La liberté y a donc préséance sur la sécurité. En ce sens, tout empiètement à la liberté des personnes doit être réduit au strict minimum et, plus une mesure est restrictive de liberté, plus elle devrait être considérée en dernier recours. En misant d'abord sur son actualisation en milieu ouvert ou en milieu semi-ouvert, cette approche de la prévention de la délinquance se trouve ici à être pleinement en phase avec cette valeur fondamentale. Tel n'est pas le cas de ses consœurs qui s'appuient dans certains cas surtout sur le milieu fermé pour s'actualiser.

4- La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste devrait être l'approche privilégiée en matière de prévention parce qu'elle seule permet d'établir un processus d'apaisement des différents conflits générés et révélés par la commission d'un délit et ce, tout en cherchant à préserver la sécurité des parties mises en cause par celui-ci.

Elle s'intéresse autant aux questions de justice, de paix que de sécurité. Ses consœurs sont d'abord et avant tout préoccupées par l'enjeu de la sécurité.

5- La prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste devrait être l'approche privilégiée en matière de prévention parce qu'elle est, à terme, la plus susceptible de contribuer à l'enrichissement de notre société.

D'une part, la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste coûte à terme moins cher que les approches techno-bureaucratique et répressive. En effet, les études menées par l'éminent criminologue Irvin Waller ont démontré que, pour chaque dollar investi dans ce type de prévention, on épargne plus de 7 \$ en frais liés au fonctionnement du système de justice criminelle.

D'une part, la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste concourt davantage que ses consœurs à la création de la richesse au sein de la collectivité. En effet, les personnes contrevenantes y sont plus appelées à devenir des productrices à part entière de cette richesse. Plutôt que d'être reléguées au «passif social» de notre société, elles ont ici davantage d'opportunité d'en devenir de véritables «actifs sociaux».

## **-V- COMMENT FAIRE EN SORTE D'Y PARVENIR?**

Pour s'assurer que la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste demeure une préoccupation se situant au cœur de l'intervention sociale et judiciaire, il faudra poser plusieurs gestes. Pour faire en sorte qu'elle prenne une place qu'elle aurait toujours dû continuer à occuper, il faudra aussi y mettre le temps et le prix.

### **A) Responsabilisation et conscientisation**

Pour changer le cours des événements, il faudra tout d'abord responsabiliser et conscientiser à nouveau la société et la communauté face au phénomène de la délinquance. Contrairement à ce que bien des gens pensent actuellement, il faudra revenir sur le fait que la personne contrevenante est la première, mais non la seule responsable du délit qu'elle a commis : la communauté et la société ont aussi leur part de responsabilités à assumer dans la genèse de celui-ci. Certes, la personne contrevenante est la première responsable de son délit, car c'est elle qui a choisi d'avoir recours à un tel comportement pour répondre à ses besoins. Confrontée à une situation semblable, une autre personne n'aurait peut-être pas fait un tel choix. Toutefois, en ce qui les concerne, la communauté et la société ont pu influencer ce choix de deux façons. D'une part, elles ont contribué à façonner la personnalité de la personne contrevenante. D'autre part, leurs choix de développement ont offert à celle-ci un contexte de vie plus ou moins apte à répondre à ses besoins. Cela leur confère donc une certaine responsabilité, une responsabilité seconde, dans l'étiologie de l'acte qui a été posé. En ce sens, tant la personne contrevenante, la société que la communauté ont une responsabilité à assumer et un rôle à jouer dans le règlement du conflit social qui les met en cause ici. Ils en ont également dans la prévention de nouveaux conflits du même genre. Il importe donc de leur faire prendre conscience de cela et de les inviter à agir en conséquence pour que la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste puisse obtenir le maximum de chances de réussir.

### **B) Promotion et défense**

Pour favoriser un retour en force de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste, il faudra s'assurer de la création d'un contexte qui lui soit plus favorable. En ce sens, il importera de refaire la promotion et la défense tant de la justice sociale que du développement social.

Pour favoriser ce retour, il faudra également démontrer l'utilité et l'importance de la prévention. De nos jours, un rappel à ce sujet nous semble particulièrement de mise.

Pour faciliter ce retour, il faudra enfin faire valoir l'importance d'avoir ici les ressources nécessaires à l'accomplissement d'un travail de qualité. Des démarches à rabais ne sont plus de mises, le passé ayant largement démontré le caractère improductif de celles-ci tant au plan social qu'au plan politique.

### **C) Démonstration et représentation**

Pour que la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste redevienne prioritaire, il ne faudra pas hésiter à mettre de l'avant des projets de démonstration. Cela devrait avoir pour effet de favoriser à nouveau l'adhésion tant du public que des autorités

politico-administratives en sa faveur. Ainsi, on pourrait faire connaître au public les résultats de recherches la concernant. Au fond, il y a un travail pédagogique à faire ou à refaire ici.

Via un ensemble d'activités de représentation, il faudra aussi s'assurer de la mise en place de politiques et de mesures législatives, de pratiques et de structures qui soient conséquentes en matière de prévention. Ces activités devraient avoir également pour objet de s'assurer qu'une action axée sur la prévention dispose des moyens adéquats pour en assurer le succès. Encore une fois, il importe d'apprendre des erreurs du passé.

## CONCLUSION

L'ASRSQ semble mettre la barre haute en matière de prévention de la délinquance. Pourquoi une telle prise de position? Qu'est-ce qui la rend nécessaire? Fondamentalement, l'ASRSQ est d'avis qu'une action effective en matière de prévention de la délinquance nécessite qu'on considère l'ensemble des facteurs en cause dans la genèse de celle-ci. Comme nous l'avons vu, l'approche techno-bureaucratique de la prévention s'avère malheureusement trop courte pour satisfaire une telle exigence. Il en va de même d'une approche répressive. L'ASRSQ ne veut donc pas se rendre complice de perspectives de travail dont la portée demeure incomplète.

Dans le contexte actuel, le défi que l'ASRSQ pose ici apparaît énorme à relever. Ne nous contons pas d'histoires, il l'est. Malgré tout, notre association demeure résolument optimiste. En effet, l'idée de prévenir la délinquance selon une approche humaniste et progressiste a fait un chemin considérable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au-delà de tous les aléas qui entourent sa mise en œuvre depuis quelques années, elle continue tout de même à faire l'objet d'un très large consensus. Il s'agit donc non seulement d'une idée qui mérite d'être défendue, mais d'une idée qui ne tombera pas en terre stérile. En ce sens, il ne faut pas hésiter à affirmer qu'elle constitue encore et toujours le meilleur gage tant du développement que de la protection des personnes et des collectivités.

Pour favoriser un retour en première ligne de la prévention de la délinquance selon une approche humaniste et progressiste, il faut reprendre le combat en sa faveur. C'est pourquoi nous faisons appel ici aux forces vives autant de notre société que de nos communautés pour y parvenir.